

Rapport N° 68

Renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon Demande d'un crédit de réalisation de CHF 350'000.- TTC

Nyon, le 28 novembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 7 novembre 2017, à la ferme du Manoir afin d'étudier le préavis No 68/ 2017.

Les Commissaires suivants étaient présents : Mesdames Doris Uldry et Amparo Lazcani (rapportrice et présidente)

Messieurs Pierre - Alain Couvreur, Fabien Héritier remplacé par Yves Félix, Yves Leuzinger, Sacha Soldini et Frédéric Tschuy remplacé par Olivier Stalder.

Monsieur Laurent Miéville était excusé.

La commission a reçu la Municipale Madame Roxane Faraut Linares et le Chef de service Monsieur François Menthonnex, la commission tient à les remercier pour leurs explications et leurs réponses.

La réalisation de l'héliport de l'hôpital de Nyon a nécessité la coupe d'un cordon boisé. Le Canton avait donné son accord pour autant que des mesures compensatoires soient prises.

Le terrain du jardin du Couchant ne permet pas d'infiltrer les eaux de pluie dans le sol comme le prévoit la législation. Dès lors, les eaux de pluie devaient être rejetées dans le Corjon au travers d'un bassin de rétention pour éviter les crues lors des orages.

Grâce à la convention faite entre la ville et le promoteur du quartier des Jardins du Couchant, la ville de Nyon a une opportunité de remettre le Corjon à ciel ouvert sur environ 130 mètres et créer un bassin de rétention d'eau pour les habitants des Jardins du Couchant, les Nyonnais et les écoliers qui pourront découvrir les nouveaux aménagements prévus dont une végétalisation adéquate aux milieux humides, les aménagements ont été prévus pour une faune potentielle diverse dont le papillon citron et le flambé, la grenouille rousse et nombres d'espèces animales.

Les aménagements amèneront une biodiversité ainsi qu'un écosystème qui permettra de restaurer les fonctions écologiques de ce milieu naturel.

Afin de garantir la sécurité des hélicoptères, la végétation ne devra pas dépasser deux mètres, limitant la plantation des arbres et arbustes.

Les toitures végétalisés des nouveaux immeubles assumeront 200 m³ de la rétention des eaux de pluies qui correspond au 40% de la quantité nécessaire et 300 m³ se versera dans le Corjon (60%)

L'entretien du site sera assuré par les Espaces Verts et Forêts et le coût est estimé à CHF7500.- par année.

Les Travaux seront financés à 95% par une subvention cantonale et le 5 % restant par le propriétaire de la parcelle.

Conclusion

La Commission unanime, décide que l'ensemble des aménagements présentés dans ce préavis est une chance de prolonger la stratégie Nature en Ville, financé par le canton et le privé. D'autre part, ces aménagements n'empêcheront pas d'autres objectifs de développement de la ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 68/2017 concernant la renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 350'000.- TTC pour les travaux de renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon, entièrement compensé par des participations cantonales et de privés, montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif.*

La Commission :

Mesdames :
Doris Uldry et
Amparo Lazcani (présidente et rapportrice)

Messieurs :
Pierre Alain Couvreu,
Yves Félix,
Yves Leuzinger,
Sacha Soldini et
Olivier Stalder